FRC 4' 32122
Case
Frc
25519

TALLIEN,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A SES COLLÈGUES.

THE NEWBERRY
LIBRARY

TALLIEN,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A SES COLLÈGUES

Et à ses Concitoyens.

LA calomnie s'attache sur mes pas, elle dénature toutes mes actions, elle veut me perdre.

Garderois-je le silence?... Non... Il seroit coupable.

Les aristocrates, les royalistes, les Brissotins m'ont calomnié dans leurs discours, dans leurs journaux, dans leurs pamphlets, je me suis tu.

Les circonstances ne sont plus aujourd'hui les mêmes... Je vais parler.

Aucune personnalité, aucune aigreur, ne viendront souiller ma plume, j'écris non pour accuser, mais pour me défendre.

La séance de la convention nationale du 24 de ce mois a dû laisser dans l'esprit de mes collègues, dans celui des citoyens qui y assistoient, des impressions défavorables, je vais essayer de les détruire par le simple exposé des faits.

Le 22, à huit heures du soir, Fréron, Garnier de L'aube, et moi nous nous promenions sur la terrasse,

le long du Palais-National, nous fûmes suivis avec affectation par quatre hommes qui sembloient attachés à nos pas ; prêts à sortir des Tuileries par la porte dite du manége, nous leur demandâmes s'ils avoient affaire à nous ; ils nous répondirent d'une manière assez ambiguë. Après quelques paroles un peu vives de part et d'autre, nous nous retirâmes en disant que nous étions représentans du peuple, et en montrant nos cartes. Alors, un individu qui n'étoit pas courier du comité, dit, d'une manière à être entendu de toutes les personnes qui nous entouroient : *Ils sont députés comme moi, et nous nous f..... d'eux.* A ces mots, véritablement insultants pour la représentation nationale, nous arrêtâmes cet individu, nous le conduisîmes au corps-de-garde, où l'officier reçut notre déposition. Ce particulier se trouva être un marchand de vin ; il pleura, nous demanda excuse, et nous consentîmes à ne pas donner de suite à cette affaire, ne prévoyant pas qu'on pût un jour nous en faire un crime.

Lorsque, le *surlendemain*, un membre du comité de salut public rendit compte de ce fait à la convention nationale, il dit que cette scène avoit eu lieu *à l'issue de la séance ;* je voulus relever cette légère erreur, et j'en commis une involontaire, en disant qu'elle s'étoit passée *hier* au lieu d'*avant-hier*. Billaud Varenne prit la parole, et dit *que je mentois impudemment :* il avoit raison dans le fait et non dans l'intention ; car, dans mon intérêt même, il eût été absurde à moi de vouloir dissimuler la vérité sur un fait connu dès la veille de beaucoup de membres de la convention nationale.

Les murmures de l'assemblée, son impatience de passer à l'ordre du jour sur la motion principale m'ont empêché de continuer et de lui dire que l'intention d'au-

un de nous n'avoit été d'exciter du trouble, et que nous pouvions à cet égard interpeller tous les citoyens qui avoient été témoins de notre conduite; de lui assurer sur-tout que nous n'avions pas parlé des *espions du comité*, mais bien des *mouchards assassins* entretenus à Paris par *Pitt* pour répandre les mauvaises nouvelles et inquiéter les bons citoyens.

Quant aux voies de fait que l'on dit avoir eu lieu à l'égard des deux couriers du comité de salut public, je déclare qu'aucun de nous ne s'est porté à un tel excès, qui eût été avilissant et pour la représentation nationale et pour nous-mêmes : j'interpelle à cet égard la loyauté de ces deux citoyens : on a assuré qu'ils étoient patriotes, cette qualité suffit pour croire qu'ils ne diront que la vérité.

Tels sont les faits dans leur plus grande exactitude.

Je l'avouerai, je n'avois pas eu besoin de connoître l'effet qu'a produit cette affaire dans la convention nationale, pour regretter d'y avoir pris part, et de n'avoir pas su conserver dans cette circonstance la modération, qui ne devroit jamais abandonner un homme public dans tous les momens de sa vie. Mais je le jure, aucune intention criminelle n'est entrée dans mon ame, et si l'aveu d'une erreur involontaire est nécessaire, je le fais avec plaisir en ce moment.

Il est un autre reproche qui m'a été adressé par le même membre du comité de salut public, c'est d'avoir souvent répété : *on veut nous exil ôtiner*; je commence d'abord par assurer que je ne me sers jamais de ces expressions, et je proteste que la phrase que l'on a citée n'est pas sortie de ma bouche. je ne vois pas même dans quel sens j'aurois pu l'employer. Pour ce qui

m'est personnel je m'en suis toujours reposé sur la pureté de ma conscience, et sur la justice des comités auxquels la convention nationale a remis le soin de déjouer les complots des ennemis de la patrie et de faire punir les mandataires infidèles et les magistrats prévaricateurs: comme je ne pense pas être rangé dans aucune de ces classes, je n'ai pu manifester aucune crainte, et dans tous les cas je n'eus déposé mes inquiétudes que dans le sein de l'amitié.

Je dois cependant à la vérité de dire que depuis long-tems on ne cessoit de m'environner de terreurs, chaque jour on venoit me dire : le comité prépare un rapport contre plusieurs députés, tu es du nombre, prends tes précautions ; on alloit chez ma respectable mère avec laquelle je demeure, on lui répétoit les mêmes choses et son attachement pour moi en augmentant ses sollicitudes, ne diminuoit pas les miennes ; je n'eus cependant pas de peine à remarquer que l'on vouloit peut-être par ce moyen m'exaspérer et me porter à faire une scène dans la convention nationale, ce que j'ai toujours évité avec soin, et l'on ne m'a pas vu prendre la parole pour combattre aucunes des mesures présentées par les comités, j'en avois cependant le droit comme représentant du peuple : mais je pensois et je pense encore que le gouvernement voyant tous les ressorts secrets des complots de nos ennemis intérieurs et extérieurs, on devoit s'en rapporter à lui pour les déjouer; d'ailleurs ces deux comités ayant la confiance de la nation et de la convention, c'eût été un véritable acte de contre-révolution que de venir entraver leurs opérations révolutionnaires.

Qu'on lise la correspondance que j'ai entretenue avec

le club national de Bordeaux depuis mon retour, et l'on y verra qu'elle est ma profession de foi à l'égard des deux comités; presque toutes mes lettres ont été imprimées et affichées à Bordeaux, et elles repousseront avec avantage les traits empoisonnés que la calomnie me lance en ce moment.

Il est un reproche d'une autre nature, qui ne m'a pas été fait publiquement, mais que je sais que l'on fait circuler sourdement contre moi, et principalement parmi mes collègues de la montagne; *c'est de m'être trouvé dans la maison de* DEUX CONSPIRATEURS *au moment de leur arrestation.*

Voici les faits et ma réponse :

Les citoyens le *Moal* et *Fontanes*, membres du club national de Bordeaux, et administrateurs du district, avoient été chargés par le club de se rendre à Paris, pour y présenter une adresse à la convention nationale, et détruire, par un exposé véritable des faits, les calomnies répandues par la malveillance contre la commune de Bordeaux.

Après avoir rempli cette mission, ils étoient au moment de quitter Paris, lorsque la pénurie des subsistances se faisant de plus en plus sentir dans le département du Bec-d'Ambès, les autorités constituées, réunies au représentant du peuple Ysabeau, expédièrent un courier extraordinaire aux députés du club, et m'invitèrent à me joindre à eux, pour obtenir les secours les plus prompts. Connoissant toute la vérité de cet exposé affligeant, je me rendis avec Lemoal et Fontanes auprès de *Lindet*, auprès de la commission des subsistances, et nous obtînmes des réquisitions sur les district de Cherbourg et de Carentan. Lemoal partit sur-le-champ, avec l'autorisation de la commission, pour

Cherbourg, afin d'accélérer les chargemens et assurer la prompte expédition des grains. Sa santé étant très-mauvaise, il revint à Paris dans les premiers jours de ce mois, et un autre Bordelois fut le remplacer.

Voilà quelles ont été les causes de mes liaisons avec ces deux citoyens ; elles sont je crois honorables, et l'on ne peut me rien reprocher à cet égard.

Je n'ai eu avec eux d'autre rapport que celui de procurer des subsistances à un département qui éprouvoit toutes les horreurs de la famine. J'ai dû voir ces citoyens, et je l'ai fait sans croire qu'on pût un jour en faire le motif d'une accusation contre moi.

Le 16 de ce mois, jour de la nomination du président, je restai jusqu'à la fin de la séance du soir, et je fus souper chez Lemoal, qui logeoit maison des Tuileries, près la convention. Comme j'étois très-fatigué, étant allé le même jour dîner à la campagne, il me proposa de coucher chez lui. Ma demeure (rue de la Perle) étant très-éloignée et ne pouvant trouver de voiture, je me jettai sur un lit. A peine y étois-je que l'on vint, en vertu d'un ordre du comité de salut public, pour arrêter Lemoal et Fontanes. Je me présentai, j'exibai ma carte, et l'on me laissa la liberté de me retirer de suite. Lemoal exécuta l'ordre sans aucun murmure, et je sortis de la maison avec lui. Fontanes étoit à la campagne; il se rendit quelques jours après à Paris, se présenta au comité de la section des Tuileries, et se constitua volontairement prisonnier dans la maison d'arrêt de *Sainte-Pélagie*.

Je le demande à tous les citoyens de bonne foi ; des hommes qui se conduisent ainsi sont-ils des conspirateurs?

D'ailleurs il est bon que l'on sache que Fontanes fut à l'époque du fédéralisme, président de l'excellente section *Francklin* de Bordeaux, qui seule résista au torrent et aux astucieuses propositions des *Guadet, des Vergniaud, des Gensonné, des Sers, des Marandon et autres* SCÉLÉRATS GIRONDINS, *qui le firent renfermer dans les cachots de l'infâme commission populaire*, et qui l'auroient conduit à l'échafaud si la cause républicaine n'eût obtenu un prompt triomphe.

Quant à Lemoal, il venoit d'être mis en réquisition par le comité de salut public, pour donner des renseignemens sur divers objets relatifs à la marine : c'étoit une marque de confiance qui ne pouvoit pas me le faire regarder comme un conspirateur.

Au surplus, je demande moi-même que l'on examine l'affaire de ces deux citoyens avec la plus scrupuleuse attention, afin que l'opinion publique puisse être fixée sur leur compte.

S'ils ont conspiré, il faut que leurs têtestombent sur l'échafaud. (1)

Plusieurs de mes collègues, entr'autres Jay-de-Ste. Foy, député du département du Bec-d'Ambès, se sont souvent trouvés avec moi chez Lemoal et Fontanes, et ils peuvent attester s'ils ont vu en eux de conspirateurs.

---

(1) Pendant que l'on imprimoit cet écrit on m'a dit que dans cette affaire il s'agissoit *d'argent*. Je déclare que je ne me suis jamais mêlé en aucune manière de la distribution des fonds qui ont pû être envoyés pour le payement des grains, c'est à *Lemoal* et à *Fontanes* à rendre compte de ceux qui leur ont été confiés, et je ne pourrois donner le plus léger renseignement sur cet objet qui m'est entièrement étranger.

Je n'entrerai pas en ce moment dans les détails de ma mission à Bordeaux sur laquelle je n'ignore pas que la calomnie s'est aussi exercée.

J'attends le retour de mon collègue *Ysabeau* pour présenter au comité un rapport détaillé.

L'on y verra une commune importante l'un des foyers les plus ardens du fédéralisme, rendue à la République sans qu'il en ait coûté une seule goutte de sang patriote.

On verra un département populeux réduit à la famine par les manœuvres des perfides administrateurs, et approvisionné par nos soins.

On y verra l'aristocratie nobiliaire et mercantille anéantie, et le sans-culotisme triomphant.

On y verra le fanatisme détruit avec sagesse, et le culte de la raison élevé sur ses débris sans aucun murmure.

Sans doute, il reste encore du bien à faire dans ces contrées, mais au moins on ne pourra pas nous reprocher d'avoir laissé échapper aucune occasion d'assurer le triomphe des principes de la morale et des vertus publiques et privées.

Environnés d'hommes qui nous étoient inconnus, dont beaucoup étoient intéressés à nous tromper, nous nous avons pu commettre quelques erreurs, mais elles appartiennent aux circonstances et non à nos intentions toujours droites au milieu du tumulte des passions diverses que nous étions à chaque instant obligés de réprimer.

Quant à moi particulièrement, je provoque tous ceux qui m'ont vu, qui m'ont suivi dans cette mission; je

provoque ceux mêmes qui doivent être nos ennemis parce que nous avons contrarié leurs projets ou criminels ou insensés, qu'ils parlent et je suis prêt à répondre à tout, mon cœur et mes mains sont purs.

Qu'ils disent, si j'ai fait grace à aucun ennemi du peuple, si j'ai favorisé aucun conspirateur; et s'ils sont de bonne foi qu'ils disent, si, à Bordeaux, loin de me regarder comme un *modéré* on ne m'y traitoit pas publiquement *d'homme sanguinaire*, et si ce n'est pas cette opinion répandue avec affectation par les aristocrates qui a attiré sur moi les poignards des assassins.

Telles sont les explications fraternelles que je devois à mes collègues, à mes concitoyens.

Je n'ajouterai rien qui me soit personnel.

Ce que j'ai fait je le devois.

Ma dette envers la patrie est loin d'être acquittée.

La mort seule peut mettre un terme à mes efforts pour servir le peuple.

Mais je dois terminer par une profession de foi, simple et républicaine.

Dans les circonstances actuelles tout citoyen doit se réunir autour de ceux qui tiennent les rênes du gouvernement: entraver sa marche, c'est se montrer l'ennemi de son pays.

Former un parti d'opposition dans le sein de la représentation nationale, c'est entretenir les espérances coupables des ennemis du peuple.

S'isoler de ses collègues, de ceux avec lesquels on a constamment combattu l'aristocratie...! Préférer son intérêt particulier à l'intérêt général...! c'est de la part d'un représentant du peuple ne pas remplir les

obligations qui lui ont été imposées par ses commettans.

Le citoyen Probe, ami des mœurs, de la justice et de la vérité, connoît ses devoirs et ne s'en écarte point.

J'ai l'amour propre de me reconnoître à ce tableau, et je contracte de nouveau l'engagement sacré de me montrer toujours digne de l'estime de tous les vrais républicains.

TALLIEN.

P. S. J'étois occupé à rédiger cet exposé lorsque j'ai eu connoissance de l'arrêté pris par les 4 comités de la société des Jacobins, à l'effet de ne pas communiquer avec moi jusqu'à ce que je me sois justifié dans le sein de la société. Loin de réclamer contre cet arrêté, j'y applaudis, au contraire, parcequ'il est en tout conforme à la rigidité des principes républicains, et je pensois comme les comités avant même qu'ils eussent pris leur délibération ; car la veille j'adressai au comité de correspondance, dont je suis membre, la lettre que je vais transcrire ; mais par une fatalité et un enchaînement de circonstances que je ne conçois pas, elle ne fut remise qu'au moment où l'on donnoit lecture à la société de l'arrêté des 4 comités.

Voici la lettre.

Paris 15 Prairial.

Tallien aux citoyens composant le comité de correspondance des Jacobins.

Vous savez, citoyens, ce qui s'est passé hier à la Convention Nationale. Inculpé gravement sur un fait qui a été dénaturé aux yeux de celui qui l'a rapporté,

je dois à mes concitoyens et à moi-même une justification qui ne laisse rien à désirer ; je m'en occupe en ce moment, mais j'ai pensé qu'il seroit inconvenant que je fusse à la séance de demain le lecteur de la correspondance : ce seroit d'une part avoir l'air de me mettre en avant pour faire oublier ce qui s'est passé hier, et d'une autre, ce seroit peut-être jetter sur le comité une espèce de défaveur par le reproche qu'on pourroit lui faire de m'avoir choisi ; votre délicatesse et la mienne me semblent donc intéréssées à ne laisser aucune prise à la malveillance. Veuillez citoyens, nommer un autre membre pour me remplacer, et croire que je m'empresserai de prouver que je suis toujours digne de votre estime et de vos suffrages.

Salut et fraternité.

Nota. Déjà deux fois je me suis présenté à la société des Jacobins pour y lire ma justification, mais la multiplicité et l'importance des objets qui ont rempli la séance du 28, et le peu de membres qui se sont trouvés à celle du 29 m'ont empêché de prendre la parole ; je me suis déterminé à la faire imprimer et distribuer, afin que chacun puisse juger, et j'attendrai avec tranquilité que l'opinion publique prononce sur mon compte ; je désirerois même que la société nommât 4 commissaires pour vérifier les faits que j'ai avancés, afin qu'il ne reste aucun doute sur moi.

A Paris, de l'imprimerie de Rougiff, rue Honoré, cour des ci-devant capucins.

555